



BIENVENUE  
AUX REUNIONS  
D'INFORMATIONS

PORT DU CROUESTY - ARZON  
2021 - 2025

## COMPTE RENDU DES REUNIONS D'INFORMATIONS THEMATIQUES

**12 JUILLET 2021**

### Préambule

Le projet d'aménagement du port du Croesty, dans le cadre du groupement de commande passé entre la Commune d'Arzon et la Compagnie des ports du Morbihan s'inscrit dans le cadre d'une procédure réglementaire qui relève, in fine, d'une autorisation des services de l'Etat. Celle-ci impliquera, à terme, une enquête publique.

Compte tenu des enjeux qui s'attachent au succès de cette opération et de l'avancement du projet, la maîtrise d'ouvrage a souhaité, sans attendre la future enquête publique, organiser différentes réunions de présentation et d'échanges, destinées aux acteurs locaux plus directement concernés.

Le souci de répondre de façon plus ciblée et qualifiée aux observations, questions ou recommandations a conduit à constituer cinq groupes thématiques représentatifs des usagers du port. Cette méthode a été préférée à une réunion plénière qui pourra néanmoins être organisée en complément au mois de septembre.

Les cinq groupes thématiques :

Groupe 1 : Associations et représentants des plaisanciers

Groupe 2 : Professionnels du nautisme

Groupe 3 : Associations, évènementiels

Groupe 4 : Commerçants, union des commerçants

Groupe 5 : Syndics de copropriétés et Présidents des conseils syndicaux

➔ Cf. feuilles d'émargements ci-après

La maîtrise d'ouvrage était représentée par :

Mairie d'Arzon : Mme PETRO, M. GILLES, M. TREMELO, M. PAUVERT

Compagnie des ports du Morbihan : M. GAUTER, M. LE HENANFF, Mme GIARD, M. THOMAS.

Avant présentation du support ci-après, par l'ingénieur en charge des travaux, il a été diffusé une vidéo d'introduction de M. le Maire d'Arzon et de M. le Directeur de la Compagnie des ports du Morbihan (vidéo à télécharger [ici](#)).

Une captation vidéo des groupes de travail a également été réalisée. Les personnes présentes ont préalablement signé une « autorisation de reproduction et de représentation de photographies et de vidéos ».

### Support powerpoint présenté aux groupes de travail :

Dans le cadre de cette journée de réunions d'informations et d'échanges, différentes thématiques vont être abordées avec les personnes concernées :

- Nautisme - plaisanciers (9h/10h30)
- Nautisme - professionnels (11h/12h30)
- Associations locales (14h/15h30)
- Commerces (16h/17h30)
- Co-propriétés (18h/19h30)

Nous vous remercions de votre présence et de votre participation .

Pour assurer le bon déroulé de cette journée, nous vous remercions également de votre attention et de votre écoute durant les présentations. Un temps d'échange en fin de présentation est prévu pour accueillir vos commentaires et remarques, ainsi qu'une boîte à idée et un contact mail ([projet-crouesty@compagniedesportsdumorbihan. fr](mailto:projet-crouesty@compagniedesportsdumorbihan.fr))

## HISTOIRE D'UN PORT...

Autrefois, des marais...



## AUJOURD'HUI... FIGURE DE PROUE ET ATOUT DU TERRITOIRE



*Deuxième port de la façade atlantique française, le port du Croesty-Arzon est un pôle majeur de la plaisance et des manifestations nautiques, mais aussi une destination touristique incontournable - en toute saison. Une véritable image de marque pour le territoire...*

"La rencontre avec l'exceptionnel"



### PATRIMOINE

Inscription en cours au patrimoine mondial de l'Unesco pour plusieurs sites mégalithiques, dont le cairn de Petit Mont et la butte de Tumiac, le Moulin de Pen Castel, la Créée de Port Navalo...

### NAUTISME

port de plaisance, courses au large, régates, zone du Rédo, les associations (YCCA...), Mille Sabords du Croesty...



25.000 visiteurs au cairn de Petit Mont

### TOURISME CÔTÉ TERRE

Hébergements (Miramar, villages vacances, campings, locations...), restaurants, activités sportives et ludiques avec Arzon Événements (cinéma, manifestations...), sentiers (GR34)

### TOURISME CÔTÉ MER

OUVERTURES SUR LES ÎLES, LE GOLF DU MORBIHAN, L'Océan Atlantique...



Des manifestations nautiques de renom

1432 places à flot – 505 places sur terre -plein

Le classement Unesco, prometteur pour le territoire

15 631 nuitées d'escales

Les escales plaisance : un levier qualitatif pour la taxe de séjour du territoire

## UN PORT DE PLAISANCE GÉRÉ PAR LA COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN

DÉVELOPPER  
Les activités portuaires...

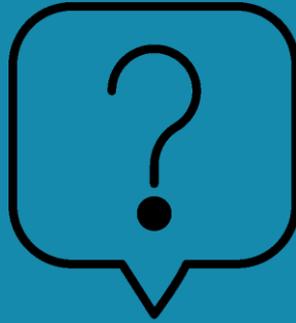
ACCUEILLIR  
avec des services de qualité

STRUCTURER  
en aménageant l'interface ville/port

SOUTENIR  
et faire progresser le marché de la plaisance



  
Compagnie  
des  
PORTS DU MORBIHAN



2025

## CONSTATS

- Création du port dans les années 1970
- Attractivité soutenue
- Dernier aménagement en 2000/2001

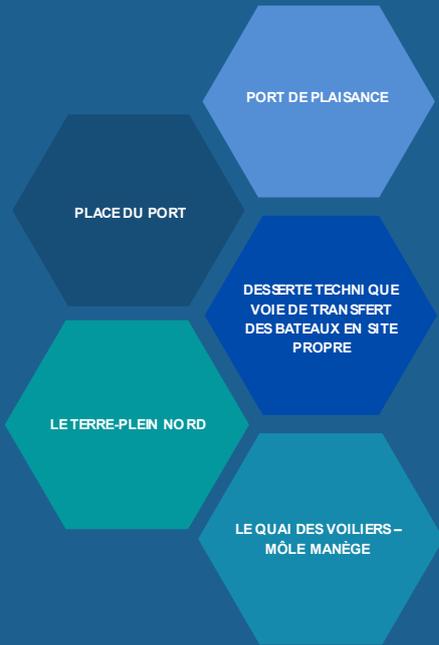
Certaines infrastructures s'adaptent difficilement aux attentes et usages actuels.  
Besoin d'améliorer :

- profondeur du port
- sécurité
- interface ville / port
- développement des déplacements doux
- prégnance de la voiture
- les abords du port

*"Moderniser et redynamiser la station  
Devenir un modèle de référence  
Une destination de qualité"*



# Les enjeux d'aménagement



- Cheminement piéton bord à quai
- Services portuaires dont sanitaires
- Parking polyvalent et entrée
- Restructuration accès (RD 780)
- Voie de transfert des bateaux
- Création giratoire et parking Kroëz-er Gall
- Bureau d'Information Touristique & sanitaires Plaisance et publics
- Place du port
- Maison de la mer
- Élargissement quai des Voiliers
- Valorisation des commerces du quai des Voiliers
- Triangle du manège à valoriser

## Définition des aménagements

# Localisation des travaux



- Concessionnaire
- Domaine communal

Maîtrise d'ouvrage  
Groupement de commande



## ORGANISATION DU PROJET

### Convention de groupement de commande

Signée le 29 avril 2019 entre la Commune d'Arzon et la Compagnie des ports du Morbihan

Assistance à maîtrise d'ouvrage



#### Objectif :

Assurer la cohérence spatiale, fonctionnelle et paysagère des espaces à réaménager en phase opérationnelle

Accompagnement architectural pour la charte devantures et terrasses



Aménagement des espaces publics :  
Conception urbaine et paysagère VRD, mise en lumière



Bâtiments de services:  
Architecte



Extension du quai des Voiliers  
+ Études réglementaires sur l'ensemble du projet



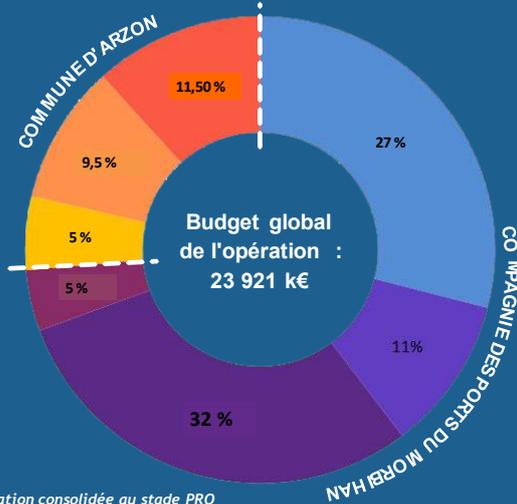
Opération de dragage du port



Travaux réseaux



# Répartition budgétaire



Estimation consolidée au stade PRO

## COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN

- VRD : Parking, place du port, voirie... (6 500K€) - Mise en lumière 500K€
- Elargissement du Quai des Voilier (2 500K€)
- Dragages (7 000 - 7 500 K€)
- Bâtiments de services (1 200K€)

Coût : 17 700K€

Subvention :

Département : 20% (3 540 K€)

Arzon : 1 260 K€ (Quai des Voiliers)

## COMMUNE D'ARZON

- VRD (2 266K€) Mise en lumière 160K€
- Secteur Kroëz er Gall (1 200K€)
- Secteur Lenn Vihan (2 755K€)

Coût : 6 221K€

## GMVA

- Bureau d'information touristique
- Maison de la mer

Coût : à déterminer

# LE PROJET



## LES AMÉNAGEMENTS DÉFINIS

**BATIMENTS DE SERVICES**

- Bâtiment couplé avec le futur BIT au niveau de la place du Port
- Bâtiment de services d'arsenal Nord
- *Éventuelle ombrière sur le môle manège*

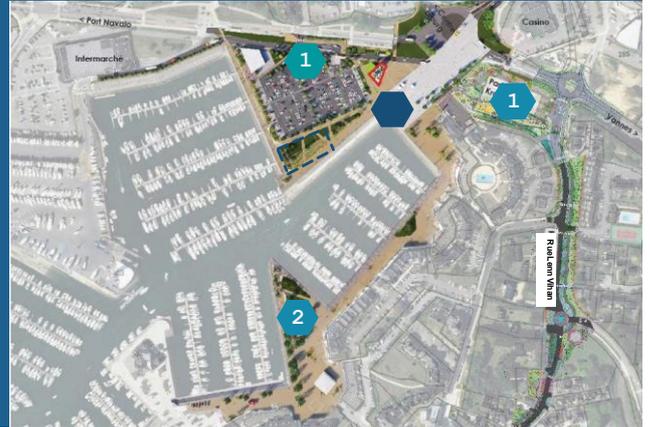
**QUAI DES VOILIERS**

- Extension de 4 à 6m de large
- Pas d'accès véhicule sur le platelage

**VOIRIES RÉSEAUX DIVERS**

- Ouverture sur la place du Port
- Un seul espace uniforme
- Enjeux indissociables : aspects fonctionnels, qualité urbaine et paysagère

# LES AMÉNAGEMENTS DÉFINIS



# VUES 3D DU PROJET DE VALORISATION

**SERVICES PORTUAIRES  
DARSE NORD ET EST**  
BÂTIMENT - PLACÉ DU PORT



**SERVICES PORTUAIRES  
DARSE NORD ET EST**  
LOCAL TECHNIQUE DARSE NORD



**Parking  
polyvalent**

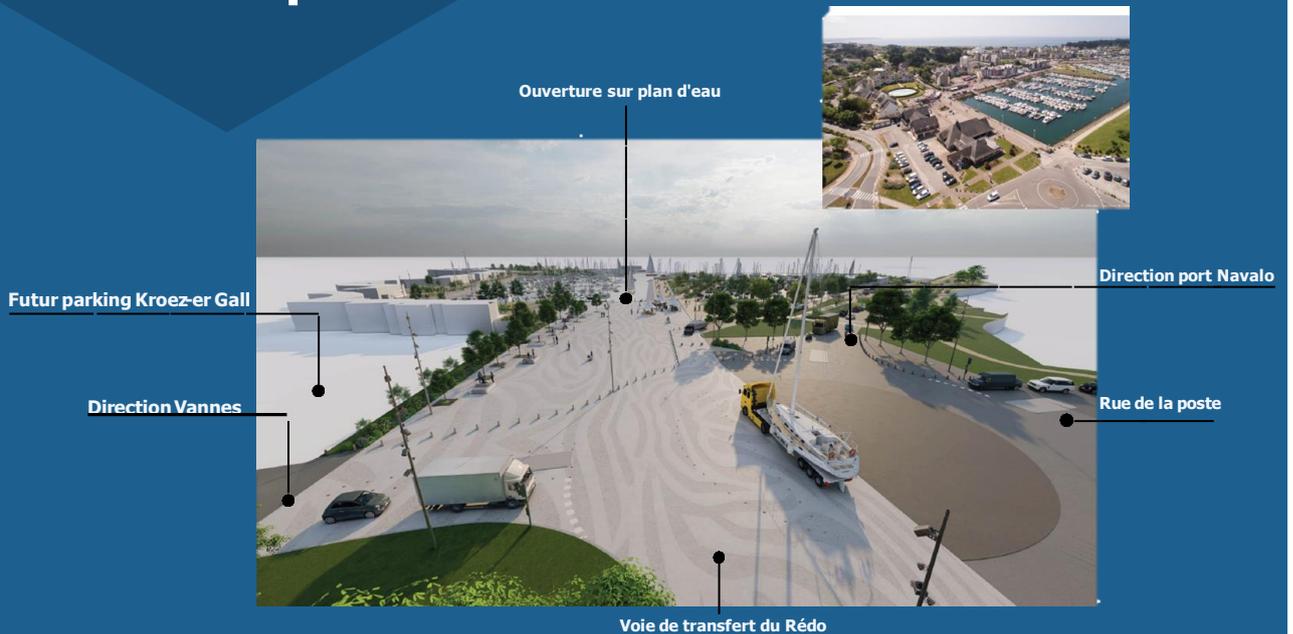
Stationnements destinés  
aux usagers du port et du  
grand public.



# Parking polyvalent



# Place du port



## Quai des Voiliers



## Môle manège



## Môle manège



## Organisation des travaux

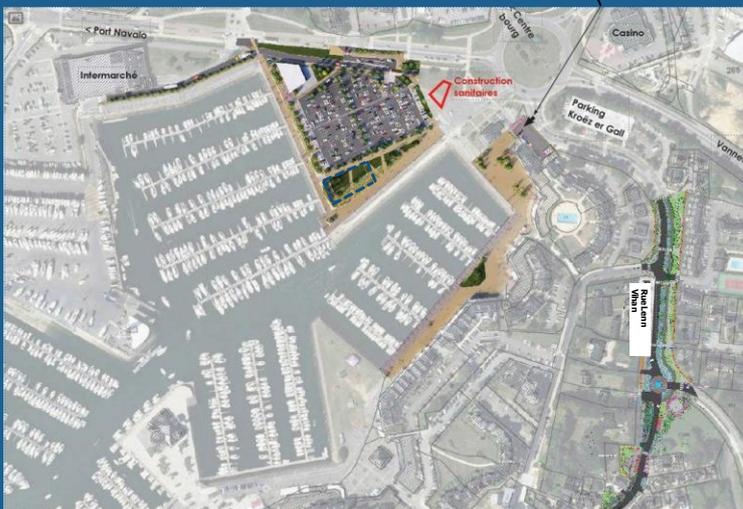
# Travaux 2021 - 2022



Travaux Terre plein Nord /  
Voie de Transfert (phase 1)  
Local Technique Darse Nord  
Estacade Quai des Voiliers

# Travaux 2022 - 2023

Parking privé réaménagé toujours  
accessible depuis la rue Lenn Vihan existante



- Quai des Voiliers
- Sanitaires place du Port
- Place de l'artimon
- Rond-point du Rédo
- Jonction Lenn Vihan

Réflexion concernant le bureau  
d'information touristique  
et la démolition de la Maison du port?

# Travaux 2023 - 2024



- Parking Kroëz Er Gall
- Môle Manège
- Place des Timoniers

# Travaux 2024 - 2025



- Gratoire du Crouesty
- Travaux Place du Port
- Voie de Transfert (phase2)



**MERCI DE VOTRE ATTENTION  
VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?**

**FOCUS PAR THÉMATIQUE**

En fonction des sujets abordés par les différents groupes thématiques, les diapositives suivantes ont été présentées et commentées...

## À L'ORIGINE : DES MARAIS...



1932



1972



1977



1980

## DEVENUS PORT DE PLAISANCE - STATION BALNÉAIRE



1984



1991



1999



2000

## TRANSFERT DES BATEAUX

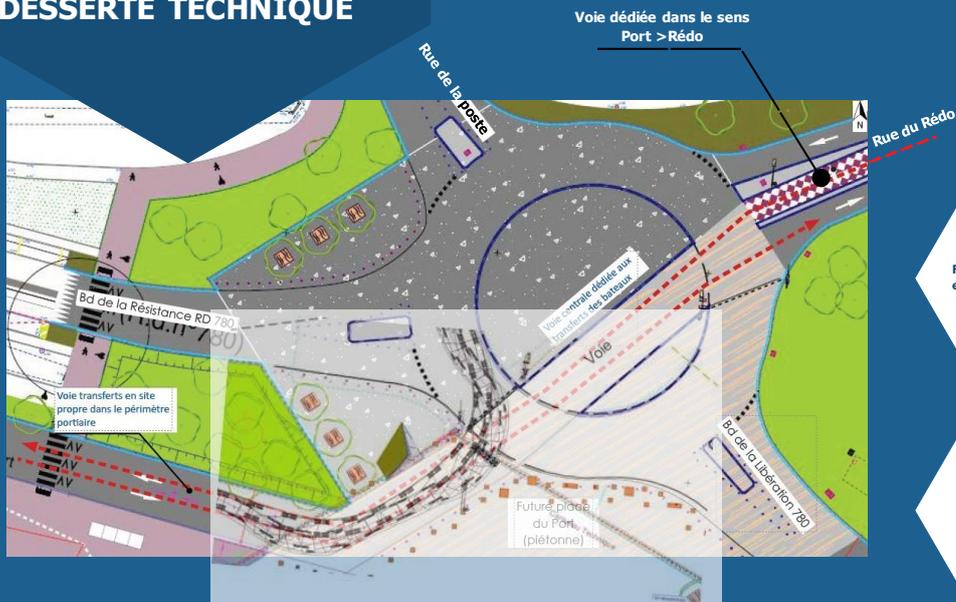


Flux de transferts des bateaux  
entre le Nord et le Sud du Port



Flux de transferts des bateaux  
sur la voie de transferts  
(partiellement en site propre)

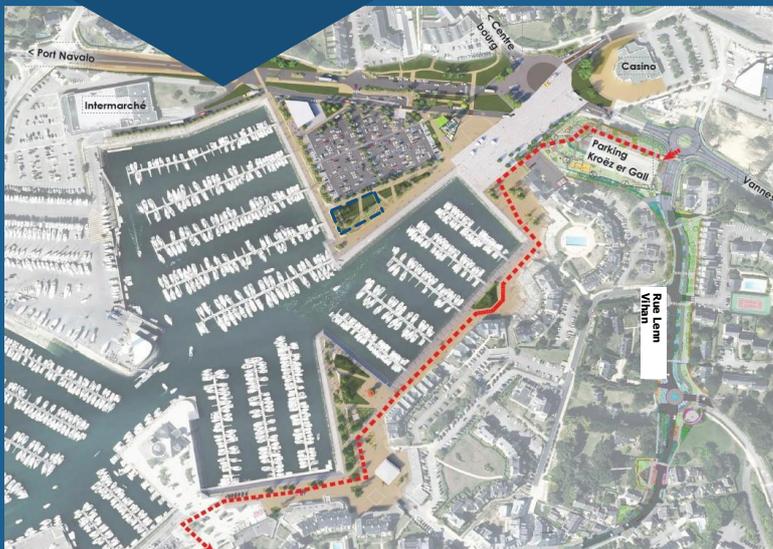
## DESSERTE TECHNIQUE



← Flux de transferts des bateaux entre le Nord et le Sud du Port

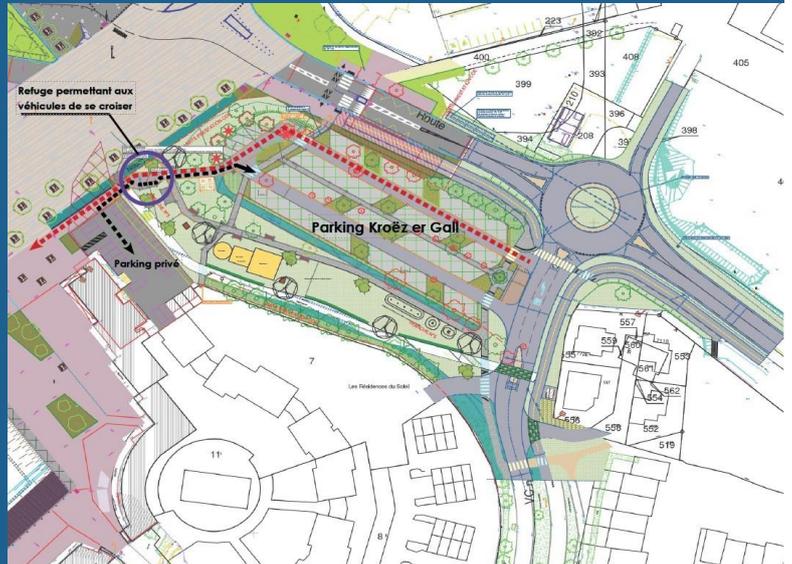
Optimisation de la sécurisation des transferts transversaux des bateaux vers le port à sec de la ZAC du Rédo

## ACCÈS QUAI DES VOILIERS



← Flux Livraison - plaisanciers - professionnels - parking privé

## ACCÈS QUAI DES VOILIERS



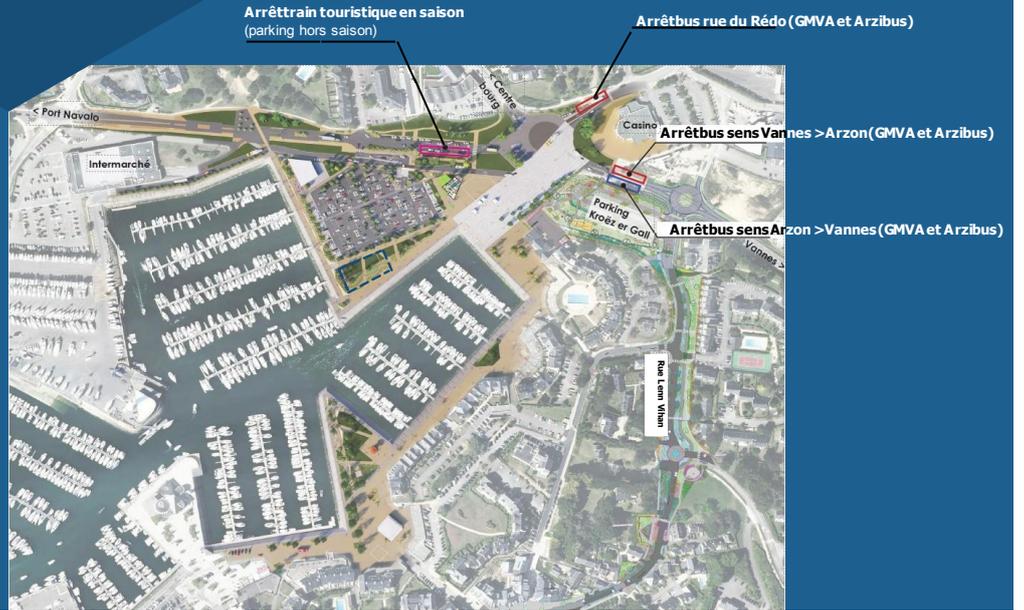
- ← - - - - -
- Flux en sens unique :  
Livraison - plaisanciers  
- professionnels - parking privé
- ← - - - - - →
- Flux double sens : Usagers du  
parking privé (20 places)

## CIRCULATION PIÉTONNE ET CYCLES



- ← - - - - -
- Flux piéton uniquement
- ← - - - - -
- Flux piéton-cycle

## TRANSPORTS EN COMMUN



## STATIONNEMENT



# DISPOSITIFS ANTI INTRUSION CONTRÔLES D'ACCÈS



- Sécurité anti-attentat:**
- Bornes automatiques anti-véhicule bétailier
  - Bornes semi-automatiques anti-véhicule bétailier
- Contrôle d'accès:**
- Bornes automatiques
  - Bornes semi-automatiques

# SERVICES PORTUAIRES DARSE NORD ET EST TERRE PLEIN NORD

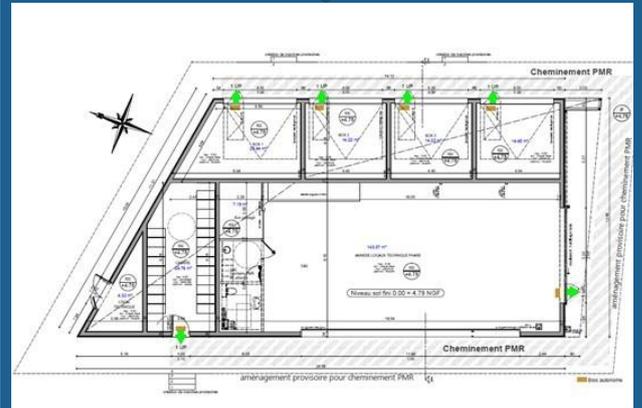
- Des sanitaires de qualité en nombre suffisant
- De nouveaux services



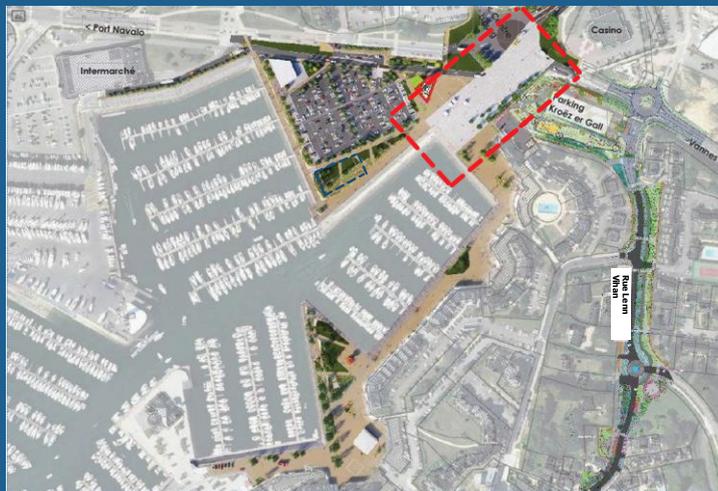
## SERVICES PORTUAIRES DARSE NORD ET EST BÂTIMENT-PLACEDU PORT



## SERVICES PORTUAIRES DARSE NORD ET EST LOCAL TECHNIQUE DARSE NORD



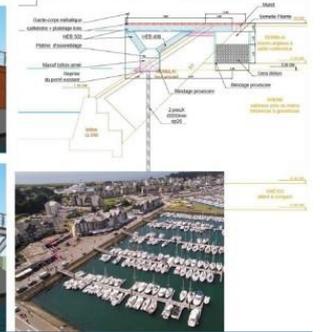
## Place du port



- Espace d'accueil et d'information, d'animation
- Pôle d'échange entre navettes Arzibuset navettes SANSO/port
- "Image de marque" du port du Croesty -Arzon

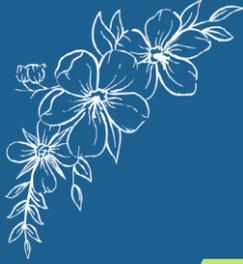
# Quai des Voiliers

- Mise en œuvre de la charte architecturale des terrasses, mission assurée par la commune d'Arzon  
- Élargissement du quai



# Quai des Voiliers





# Espaces verts

La végétalisation du port est un enjeu essentiel.

- Le port du Crouesty est très exposé aux vents dominants.
- Les essences endogènes sont privilégiées.
- Les petites surfaces engazonnées seront à éviter.
- Les arbres de hautes tiges peuvent être sources de conflits avec les riverains.
- L'optimisation de l'entretien des espaces verts sera à prendre en compte.



# Espaces verts



## Mise en lumière

### Objectifs

- ▣ Dynamiser les temps hivernaux où le temps nocturne est le plus important
- ▣ Révéler un patrimoine remarquable à caractère naval et technique, de type maritime, tout en restant tourné vers la côte, les espaces naturels, la chapelle.
- ▣ Consolider l'attractivité commerciale
- ▣ Transmettre l'histoire et valoriser l'identité de la ville.
- ▣ Offrir des parcours pour différentes typologies d'usagers

Convention  
Morbihan Énergie ...



## Dragage

- Révision des profondeurs du port
- Rechargement de la plage à l'entrée du port avec les sédiments de bonne qualité.
- Destination des sédiments de qualité moindre : plateforme ICPE de Tohannic



A l'issue de chaque présentation, les questions et échanges qui s'en sont suivis peuvent être synthétisés comme suit :

## Groupe 1 : Associations et représentants des plaisanciers

### Question :

*Quelles relations sont mises en place vis-à-vis des commerçants et des futures terrasses ?*

### Réponse :

Une charte des terrasses est prévue à l'initiative de la Mairie. Elle est co-construite avec les commerçants. Possibilité d'accrocher les terrasses sur l'existant ou de les déporter. L'idée est d'aller vers plus d'homogénéité et plus de qualité dans les installations existantes et d'avoir une vraie exigence d'exemplarité pour les nouvelles terrasses.

Sur la future estacade de la darse Est : 4 zones pour accueillir de nouvelles terrasses avec une obligation de mise en concurrence.

Nécessité d'avoir le bilan du commerçant et projection du chiffre d'affaires qui sera réalisé grâce à la terrasse → Part variable des tarifs selon le chiffre d'affaires réalisé. Tout nouveau commerçant doit passer en Mairie pour connaître les règles.

### Question :

*Pour la gestion du parking de la darse nord, qu'en est-il du plaisancier qui dispose de plusieurs véhicules et des véhicules des clients des loueurs de bateaux ?*

### Réponse :

La gestion du parking prévoit un système de caméra avec reconnaissance de plaques. Un même plaisancier ne pourra avoir deux véhicules sur le parking en simultané.

### Question :

*Quels itinéraires piétons ? Comment fait-on pour traverser le port ? quelle cohabitation avec les vélos ? Quelles sont les statistiques de circulation sur le rond-point du casino ? un itinéraire de contournement automobile du port est-il envisagé ?*

### Réponse :

L'idée générale du projet fait une large place aux circulations douces, de façon sécurisée. Ceci implique des aménagements qui font moins la part belle aux automobiles.

Pour le parking nord, la priorité sera toujours donnée aux plaisanciers et professionnels du nautisme grâce à la gestion dynamique des places de stationnement.

### Question :

*Lors du dernier conseil portuaire il a été évoqué le maintien du nombre de places pour les plaisanciers, après les travaux. L'APPC a compté le nombre de places sur le parking → 382*

### Réponse :

Les emplacements réservés aux plaisanciers sont actuellement entre 220 et 230 places. Les emplacements pour les plaisanciers ne seront pas réduits au regard de la situation actuelle dans le projet. La gestion mise en place devrait même permettre de gagner des emplacements.

**Question :**

*Quelles solutions pour les absences de plus longue durée (départ en croisière) ou pour les loueurs avec plusieurs véhicules des clients ?*

**Réponse :**

Le principe sera d'informer en amont et d'inciter les plaisanciers à utiliser les parkings de second rang (exemple du Sanso, en entrée de ville) avec un service de voiturier.

**Question :**

*La solution du voiturier n'est pas satisfaisante car elle correspond uniquement aux heures ouvrables de la capitainerie. Ce n'est pas aux plaisanciers de s'adapter aux horaires administratifs de la capitainerie !*

*Comment est prise en compte la sécurité sur le port, notamment au niveau des passerelles ?*

**Réponse :**

L'installation de la panne collectrice, darse Est, a été l'occasion de poser un portillon à l'entrée de la passerelle avec « accès réservé aux plaisanciers ». Il sert de test actuellement (ouverture par badge ou smartphone à l'étude) avant d'envisager un déploiement sur le port.

**Question :**

*Pour la partie dragage, une partie du port va-t-elle être déplacée ? Où seront évacuées les boues ? Seront-elles stockées temporairement sur le parking comme la dernière fois ?*

**Réponse :**

La prochaine campagne prévoit 51 000 m<sup>3</sup> à draguer. Contrairement au dragage de 2016, les sédiments ne seront pas pompés et stockés dans des chaussettes géotextile avant évacuation mais prélevés par une pelle mécanique puis évacués soit par chaland, soit par camions (bennes étanches).

3 000 m<sup>3</sup> de sédiments de qualité (non pollués) seront immergés en pied de digue, à l'entrée du port. Pour le reste, la Compagnie dispose d'un site de stockage, à Vannes, répondant aux normes réglementaires (Classement ICPE).

**Question :**

*Si des véhicules stationnent de façon prolongée au parking du Sanso, quelle sécurisation est envisagée ? il reste parfois du matériel qui n'est pas embarqué lors d'un départ en croisière...*

**Réponse :**

Il n'y pas de gardiennage particulier prévu au Sanso. Le port est toutefois en recherche permanente de foncier à proximité du port (ZA du Rédo). Une initiative sera également prise vis-à-vis d'espaces de stationnements ponctuels sur les emprises des chantiers du Rédo. Enfin, la Compagnie s'est déclarée intéressée par le site de l'actuelle déchetterie en cas de déménagement.

**Question :**

*Mise en garde si la déchetterie déménage. La population d'Arzon ne sera pas favorable... Quelle possibilité de stationner sur la plateforme nautique de la CPM sur le Rédo ?*

**Réponse :**

Il n'y a pas de possibilité de stationnement sur la PF technique du Rédo.

**Groupe 2 : Professionnels du nautisme**

**Question :**

*Mise en garde sur le risque de ramener du trafic sur la ZA du Rédo avec le nouveau rond-point avant le Casino. Il faut une signalétique adaptée pour éviter de renforcer ces flux... Il faudrait aussi que le Rédo soit mis en valeur (requalification attendue de la zone).*

**Réponse :**

L'aménagement et la requalification du Rédo dépendent désormais de GMVA et non de la commune. Bien noté sur la gestion des flux pour éviter de détourner du trafic sur le Rédo.

**Question :**

*Comment seront assurés les transferts des bateaux vers le port durant les travaux ? Quel est le calendrier des travaux ?*

**Réponse :**

L'objectif est bien entendu d'assurer la continuité du service (aménagements provisoires) durant les travaux. Le port est concerné autant que les chantiers pour la continuité des manutentions vers le Rédo. Les entreprises devraient être choisies en fin d'année 2021 pour des travaux à compter de février 2022, au mieux.

La voie dédiée aux transferts prévoit des zones « refuge » pour permettre le croisement de deux attelages (question de l'accès des convoyeurs de fonds vers Intermarché à prendre en compte également pendant les travaux).

**Question :**

*Une troisième zone de refuge, au droit de l'Intermarché serait peut-être utile... avec l'idée d'un feu clignotant qui indique si un attelage est en cours de circulation sur la voie de transfert.*

**Réponse :**

Réflexion à étudier en effet...

**Question :**

*Pour l'accès au parking darse Nord (Staromer), attention à la limitation de la hauteur des véhicules. Il faut interdire l'accès aux campings cars mais il y a des véhicules de professionnels assez hauts qui doivent pouvoir passer ...*

**Réponse :**

Réflexion à prendre en compte.

**Question :**

*Quelles seront les règles d'accès au parking pour les véhicules des clients des sociétés de location ?*

**Réponse :**

La règle, c'est un bateau = une place de stationnement.

Une fois l'avitaillement du bateau effectué, il faudra trouver des places ailleurs en cas de durée prolongée. Un stationnement de longue durée sur le Sanso n'est pas interdit par la Mairie. Des places pourront peut-être être trouvées également entre le port et les chantiers du Rédo pour fluidifier le stationnement.

**Groupe 3 : Associations, évènementiels**

**Question :**

*Quelle place sera disponible autour du port en novembre 2022 pour le Mille SABORDS ?*

**Réponse :**

Le calendrier prévisionnel est directement lié à l'autorisation préfectorale d'engager les travaux et le dragage. Nous n'avons pas de maîtrise sur celle-ci.

Quoi qu'il en soit, il est bien intégré que les phases de travaux seront à programmer hors saison touristique et hors salon du Mille Sabords ce qui laisse peu de temps pour intervenir ! Le calendrier sera affiné avec les entreprises retenues lors des appels d'offres à venir.

La future estacade (de 4 à 6 m de large sur 200 ml le long du Quai des Voiliers) présentera une résistance de 500 Kg /m<sup>2</sup>. Elle ne sera pas circulaire et ne pourra accueillir des bateaux à vendre durant le salon.

**Question :**

*Il serait nécessaire de prévoir un accès pour les bateaux exposés au Mille Sabords sur le parking Staromer...*

**Réponse :**

Données à intégrer en effet. Etant précisé qu'à l'issue des aménagements, c'est la future « place du port » (6 000 m<sup>2</sup> dont 4 000 m<sup>2</sup> de surface sécurisée pour les évènementiels) qui aura vocation à

recevoir les principaux évènements. L'éclairage du port prévoit également une mise en lumière particulièrement soignée de la place du port et des quais.

**Question :**

*Si la place du port accueille les futurs Mille Sabords, il faudra intégrer et prévoir des bornes de raccordements électriques (quelle distance ?) et les accès pompiers /secours.*

**Réponse :**

Les aménagements devront intégrer ces besoins techniques.

**Groupe 4 : Commerçants, union des commerçants**

**Question :**

*Où sera positionné le marché durant les travaux ?*

**Réponse :**

Cette question sera examinée entre la Mairie et les acteurs concernés.

Il est précisé toutefois que le revêtement de sol de la place du port (béton de couleur assez claire et marquage au pochoir) ne pourra accueillir des évènements type « marchés de bouche », compte tenu des risques de salissures et de marquages inesthétiques au sol.

**Question :**

*Quelles seront les règles de mise en place de la charte des terrasses ?*

**Réponse :**

Les principes généraux sont d'ores et déjà connus sur la base du document de travail élaboré avec le cabinet Magnum, en décembre 2020. Les commerçants avec les projets les plus avancés ont été rencontrés individuellement (EX : le Cap Horn, La Transat, Crouesty pain,...). Des projets ont été validés et réalisés (Cap Horn).

S'agissant des règles relatives aux enseignes, 90 % des commerces ne sont pas conformes à la charte nationale

Pour les futures terrasses sur le Domaine public portuaire, des AOT seront prévues dont la durée sera fonction de l'importance des investissements consentis par les commerçants afin de sécuriser les investissements.

Pour les 4 espaces de 80 m<sup>2</sup> sur l'estacade du Quai des Voiliers, seules des installations aisément démontables seront autorisées.

## Groupe 5 : Syndics de copropriétés et Présidents des conseils syndicaux

### Question :

*Il sera nécessaire de consulter les copropriétaires sur les aménagements car une partie du Quai des Voiliers appartient à la copropriété.*

### Réponse :

La commune souhaite devenir la seule gestionnaire de ces espaces, la plupart du temps, très modestes. Des discussions seront engagées en ce sens.

### Question :

*Le manège doit-il rester sur place après les travaux ? Des copropriétaires se plaignent du bruit au moment de la sieste... Des pétitions ont été signées !*

### Réponse :

Le terre-plein dit du « manège » sera rendu beaucoup plus attractif pour les déambulations. Un manège est bien prévu dans la nouvelle configuration (pas forcément avec l'opérateur actuel : cahier des charges à rédiger dans un sens plus qualitatif).

### Question :

*Les travaux du Quai des Voiliers vont-ils générer des nuisances, en particulier du bruit ?*

### Réponse :

Les aménagements vont inévitablement générer du bruit. Une quarantaine de pieux seront battus sur le perré pour l'élargissement du quai (Estacade). Ces travaux, les plus bruyants, seront réalisés en période hivernale pour minimiser les nuisances.

Par ailleurs on fera tout pour minimiser les emprises des chantiers (progression longitudinale le long du quai, préfabrication en usine des structures métalliques, etc...).

### Question :

*Il est agréable de vivre sur le port du Crouesty mais il convient de rechercher une esthétique globale pour ressembler à un port de qualité. Il faut exiger un entretien plus strict des façades (commerciales).*

### Réponse :

La Mairie travaille avec les commerçants (9 secteurs identifiés) en vue d'une charte des terrasses et des façades commerciales (idem réponse faite au groupe 4).

### Question :

*Attention aux pavés dans les aménagements car en général, c'est assez bruyant... Par ailleurs, les bornes qui délimitent les pistes cyclables peuvent être dangereuses.*

**Réponse :**

...

**Question :**

*Il y a actuellement 217 places réservées aux plaisanciers sur le parking Staromer. Combien demain ?*

**Réponse :**

Le parking proposera une offre globale d'environ 300 places, comme aujourd'hui. Une gestion différenciée en fonction du statut (plaisanciers ou non) et de la saison, sera mise en place. Une jauge réservée aux plaisanciers sera ainsi variable selon les moments (sans les enrochements pour délimiter les zones !)

**Question :**

*Il faudrait améliorer les réseaux autour du port, il y a souvent des problèmes de communication, de téléphone, internet, etc...*

**Réponse :**

La fibre arrive progressivement sur le secteur. Certains syndicats sont également en contact avec Mégalis pour améliorer les réseaux quand cela est possible (Foncia).

**A l'issue de chaque réunion d'échange des groupes de travail, des témoignages vidéos ont été recueillis auprès des interlocuteurs volontaires. En complément de cette synthèse, ils peuvent être visualisés [ici](#).**

\*\*\*\*\*